

Procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 26 mars 2025 à 19h30

Date de la convocation : 21/03/2025

Date d'affichage : 21/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 du mois de mars le conseil municipal, de la commune de PEYRINS, légalement convoqué, se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 18 / 21

Votants : 20 / 21

Présents : Messieurs Barneron, Brient, D'Agostino, Grillot, Héraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Vossier.
Mesdames Brenier, Chaintreuil, Durand, Grillot, Juban, Liabeuf, Miserolle, Mondon, Mourvillier.

Absents : Madame Monterrat.

Excusés : /

Procurations : de Madame Lopes à Monsieur Barneron, de Monsieur Bouchon à Madame Miserolle.

Installation de Madame Anne FLORENCE – BRENIER.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19/02/2025.

Secrétaire de séance : Madame Juban.

Délibérations

Délibération n°1

Objet : Budget mairie M57 : Approbation du compte administratif 2024.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après avoir présenté les résultats des deux sections, fonctionnement et investissement, **Monsieur Grillot** propose d'approuver le compte administratif. L'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 535 895.12 euros sera imputé au chapitre 002 de la section de fonctionnement.

Le maire étant sorti de la salle du conseil municipal, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2024 par (Pour : 19 – Contre : 0 - Abstention : 0)

Délibération n°2

Objet : Budget mairie M57 : Affectation des résultats 2024.

Monsieur Grillot rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. Il est proposé d'affecter la somme de 513 624.35 euros en recette de fonctionnement - chapitre 002. Une affectation complémentaire constitue une réserve au chapitre 1068 – recette d'investissement pour la somme de 22 270.77 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2024 par (Pour : 19 – Contre : 0 - Abstention : 0) et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°3

Objet : Budget mairie M57 : Vote du budget primitif 2025.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (Par voix : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) d'approuver le budget primitif M57 de l'exercice 2025 tel qu'il a été présenté.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 043 897.26 euros.

Recettes : 3 043 897.26 euros.

Section d'investissement

<u>Reports des dépenses 2024</u>	195 000.00 euros
Dépenses 2025 :	1 161 950.83 euros.
Total :	1 356 950.83 euros.

<u>Reports des recettes 2024</u>	239 292.02 euros
Recettes 2025 :	1 117 658.81 euros.
Total :	1 356 950.83 euros.

Total des 2 sections du budget M57

Dépenses :	4 400 848.09 euros.
Recettes :	4 400 848.09 euros.

Le conseil municipal dit que le budget M57 de l'exercice 2025 est, équilibré, établi et voté par chapitre. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : Impositions locales : vote des taux 2025.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Sur avis de la commission des finances du 19/03/2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Par : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0) décide d'appliquer les taux des impositions locales conformément à l'enregistrement suivant :

<u>TAXES</u>	<u>TAUX 2025</u>
▪ Taxe d'habitation	13.00 %
▪ Foncier bâti	32.85 %
▪ Foncier non bâti	49.50 %.

Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°5

Objet : Attribution des subventions 2025.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Codes ventilation	Nom de l'association	Montants
62	US Peyrins	3 125,00 €
189	ASSOCIATION Kevin's	100,00 €
259.	SOL	10 200,00 €
272.	Volley Club Peyrins	925,98 €
286.	ASSOCIATION CVCP	200,00 €
90.	Judo	280,00 €
92.	FNACA	350,00 €
O71	Tennis Club	379,98 €
300	Hors compte analytique	4 439,04 €
Total des attributions		20000,00 €

Sur avis des commissions des finances réunies les 26/02/2025, 19/03/2025, après en avoir délibéré, le conseil

municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'attribution des subventions mentionnées ci-dessus et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°6

Objet : Tarifs communaux 2025 des salles.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0) approuvent les tarifs mentionnés ci-dessous et autorisent le maire signer tout document y afférent.

BUDGET M57 :

SALLE DES FETES		
Libellés	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2025 (En euros)	
	De novembre à avril inclus	De mai à octobre inclus
Particuliers peyrinois. (La journée jusqu'à 2h00 du matin)	225.00	220.00
Associations peyrinoises. (La journée jusqu'à 2h00 du matin) – Délibération du 21/07/2021 porte à 2 gratuités par an.	170.00	165.00
Autres et associations extérieures. (La journée jusqu'à 2h00 du matin)	430.00	425.00
Associations syndicales pour une durée maximum de 4 heures.	110.00	100.00
Dépôt de garantie (Frais d'annulation) : <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 15 jours à l'avance. • Ou sans prévenir. 	Taux : 50% du prix de la location	
Caution :	700.00	

LOCATION GYMNASE		
Libellés	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2025 (en euros)	
	De novembre à avril inclus	De mai à octobre inclus
Particuliers peyrinois. (La journée et jusqu'à 2h00 du matin)	293.00	285.00
Associations peyrinoises. (La journée jusqu'à 2h00 du matin) - Délibération du 21/07/2021 porte à 2 gratuités par an.	188.00	180.00
Caution sur réservation à valoir sur la location non remboursée en cas d'annulation – Taux : 50% en cas d'annulation moins d'une semaine à l'avance.	Taux : 50% du prix de la location	
Mise à disposition d'un badge / alarme intrusion	30 euros si le badge n'est pas restitué ou perdu.	
Dépôt de garantie (Frais d'annulation) : <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 15 jours à l'avance. • Ou sans prévenir. 	Taux : 50% du prix de la location	
Caution	500.00	

SALLE COMMUNALE DE L'ECOLE MATERNELLE Activités compatibles avec le sol de la salle	
Libellés	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2025 (En euros)

	De novembre à avril inclus	De mai à octobre inclus
Occupation prestation payante association	16.00 euros l'heure	14.00 euros l'heure
Associations peyrinoises.	Gratuité	Gratuité
Autres et associations extérieures.	83.00 euros la ½ journée	80.00 euros la ½ journée
Dépôt de garantie (Frais d'annulation) :	Taux : 50% du prix de la location	
<ul style="list-style-type: none"> Moins de 15 jours à l'avance. Ou sans prévenir. 		
Caution pour particulier ou autre.	515.00	

SALLE EVOLUSON (Salle limitée à 19 personnes maximum pour des raisons de sécurité)		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2025 de novembre à avril inclus (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2025 de mai à octobre inclus (en euros)
Locations aux associations extérieures (Pour 3h00 maximum à partir de 18h).	55.00	50.00
Locations journée aux associations extérieures	140.00	130.00
Location ½ journée (8-13h ou 13h-18h) aux associations extérieures	83.00	80.00
Associations syndicales salle Evoluson pour une durée maximum de 4 heures.	50.00	50.00
Associations peyrinoises et institutions.	Gratuité pour la gestion de l'association (CA, Bureau ou AG)	
Dépôt de garantie (Frais d'annulation) :	Taux : 50% du prix de la location	
<ul style="list-style-type: none"> Moins de 15 jours à l'avance. Ou sans prévenir. 		
Caution	155.00	

SAINT-ANGE Salle limitée à 39 personnes			
Libellés	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2025 (En euros)		
	De novembre à avril inclus		De mai à octobre inclus
Tarif unique pour le week-end	280.00		270.00
Location à la journée en semaine uniquement	165.00		160.00
Location association peyrinoise (Cf : Délibération du 21/07/2021)	2 Gratuités par an		
Location de 12h00 à 14h30 , comprenant la salle et son extérieur, pour les associations de randonnées, ou autres disciplines.	58.00		56.00
Caution unique	500.00		

Dépôt de garantie (Frais d'annulation) :	Taux : 50% du prix de la location
<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 15 jours à l'avance. • Ou sans prévenir. 	

Délibération n°7

Objet : Autres tarifs communaux 2025.

Rapporteur Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0) approuvent les tarifs mentionnés ci-dessous et autorisent le maire signer tout document y afférent.

BUDGET M57 :

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
Libellés	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2024 (En euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2025 (En euros)
Stationnement véhicule (La ½ journée)	76.00	76.00
Autorisation de voirie (Terrasse pour un M ² à l'année)	13.00	13.00
Droit de stationnement d'un taxi à l'année.	125.00	200.00
MARCHE FORAIN		
<p>Vu l'article L2125-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, Vu la question écrite n°02866 de M. Pierre Bernard-Reymond, Sénat du 13/12/2007 page 2266, Vu les rapports de Police Rurale n°10/009 – 14/009 – 63/009, Considérant l'occupation privative du domaine public par les marchands ambulants, donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droit de place.</p>		
Libellés	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2024 (En euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2025 (En euros)
Tarifs journaliers à raison d'une fois par semaine		
Sans électricité (L'emplacement)	6.00	6.00
Avec électricité (L'emplacement) 220 volts – Temps limité à 4h00.	8.00	8.00
Avec électricité (L'emplacement) 380 volts – Temps limité à 4h00.	11.00	11.00

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025 POUR TRAVAUX

Exonérations :

- Les stationnements (véhicule, monte-meubles) pour les déménagements.
- Les occupations dont la durée est < 3 jours.

Réalisation d'une opération en rue barrée : 35 € par demi-journée.

Tarif pour la semaine : 300 euros.

Réalisation d'une opération en circulation alternée : 20€ par demi-journée.

Neutralisation de case de stationnement non Payant : 16€ par jour / case / véhicule.

Pose de panneaux par les services communaux dans le cadre de la réservation de stationnement : 55€

Zone de chantier (Echafaudage – entrepôt de matériel)

- 2 € / m² la première semaine.

- 3 € / m² la deuxième semaine.
 - 4 € / m² la troisième semaine.
 - 6 € / m² la quatrième semaine et plus.
- Tarif pour chantier de plus de 4 mois : 10€ / m²**

Benne : 20 € / jour et par benne.

Bureau de Vente : 680 € par mois.

Engin de levage :

- Pour une réhabilitation : 21 € par jour / engin.
- Pour une construction : 35 € par jour / engin.

Monte-Charge :

- Jusqu'à 30 jours : 11 € par jour / engin.
- Au-delà de 30 jours : 14 € par jour / engin.

CIMETIERE		
Libellés	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2024 (En euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2025 (En euros)
Concession Cimetière		
Concession 15 ans (Le M2)	58.00	58.00
Concession trentenaire (Le M2)	112.00	112.00
Caveau communal temporaire	Gratuité	Gratuité
Caveau n°17 à vendre (hors concession)	4 150.00	4 150.00
Caveau provisoire		
Dépôt en caveau provisoire n'excédant pas 48h00.	Gratuité	Gratuité
Au-delà de 48h00 : application du tarif mensuel. Tout mois commencé est dû en totalité.	60.00	60.00

COLOMBARIUM – JARDIN DU SOUVENIR		
Libellés	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2024 (En euros) pour mémoire	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2025 (En euros)
Droits de concession et redevances fourniture d'une plaque en granit pour le columbarium		
Durée : 15 ans	390.00	390.00
Durée : 30 ans	725.00	725.00
Dispersion des cendres	Gratuité	Gratuité
Plaque et gravure	60.00	60.00

INTERVENTIONS AGENTS SERVICES TECHNIQUES – INTERVENTION DES ENTREPRISES		
Libellés	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2024 (En euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2025 (En euros)

L'heure d'intervention d'un agent	56.00	58.00
Heure d'intervention réalisée en-dehors du temps de travail	84.00	100.00
Intervention d'un agent suite à dépôt illégal sur domaine public (hors procès-verbal)	250.00	250.00
Intervention d'une entreprise pour remise en état du site et voies publiques. Cf. Délibération du 18/02/2020 / Mise en sécurité urgente des sites ou matériels endommagés.	Répercussion au propriétaire le montant de la facturation (hors procès-verbal)	Répercussion au propriétaire le montant de la facturation (hors procès-verbal)

Tarifs Ecole de Musique 2025 en euros							
Adhésion (1 seule/famille)	50.00 euros						
Pack Enfant (formation musicale+ instrument + orchestre)	Quotients familiaux	1^{er} enfant	1^{er} enfant extérieur	2^{ème} enfant	2^{ème} enfant extérieur	3^{ème} enfant	3^{ème} enfant extérieur
	0 à 399	247 €	279 €	221 €	253€	199 €	231 €
	400 à 609	264 €	295 €	237 €	268 €	211 €	243 €
	610 à 899	281 €	312 €	253 €	285 €	224 €	256 €
	900 à 1149	299 €	329 €	268 €	300 €	238 €	269 €
	1150 à 1449	315 €	347 €	284 €	315 €	252 €	284 €
	1450 à 2149	332 €	363 €	300 €	330 €	266 €	297 €
	2150 et +	350 €	381 €	314 €	346 €	279 €	311 €
Pack Adolescent (qui pratique un instrument sans suivre le cours de solfège)	Quotients familiaux	Peyrinois		Extérieur			
	0 à 399	212		244			
	400 à 609	224		256			
	610 à 899	238		269			
	900 à 1149	251		283			
	1150 à 1449	264		295			
	1450 à 2149	276		308			
	2150 et +	289		320			
Pack adulte instrument		289		320			
Pratique collective (Eveil Musical / at. chant / djembé / ukulélé / flûte à bec)		142		176			
	Si 2ème atelier	115		149			
Ensemble Instrumental		115		149			

Tarifs de la Restauration scolaire

Tarifs restaurant scolaire		
Quotients familiaux	Tarifs 2025	Informations complémentaires

<399	0,88	Tarification sociale compensée par l'Etat à hauteur de 3 euros par repas.
400 < < 609	1,00	
610 < < 899	4,31	/
900 < < 1149	4,86	/
1150 < < 1449	5,29	/
1450 < < 2149	5,78	/
>2150	6,17	/
Pas de QF ou adulte	6,17	/

Périscolaire

Accueil du matin		
QF	Forfait accueil matin 2025	Forfait accueil matin 2025 Extérieurs
<399	0,95	1,09
400 < < 609	1,14	1,32
610 < < 899	1,34	1,53
900 < < 1149	1,53	1,75
1150 < < 1449	1,72	1,99
1450 < < 2149	1,92	2,20
>2150	2,11	2,44
Pas de QF	2,11	2,44

Tarifs ALSH								
Forfait 1 2025 (20'+goûter)			Forfait 2 2025 (1h20'+goûter)			Forfait 3 2025 (2h20'+goûter)		
Tps	Goûter	Total	Tps	Goûter	Total	Tps	Goûter	Total
0,37	0,40	0,77	1,48	0,40	1,88	2,59	0,40	2,92
0,45	0,45	0,90	1,79	0,45	2,23	3,12	0,45	3,57
0,52	0,50	1,02	2,09	0,50	2,59	3,65	0,50	4,15
0,60	0,54	1,14	2,40	0,54	2,94	4,18	0,54	4,72
0,67	0,58	1,25	2,69	0,58	3,27	4,72	0,58	5,30
0,75	0,62	1,38	3,00	0,62	3,62	5,25	0,62	5,88
0,83	0,66	1,49	3,30	0,66	3,97	5,78	0,66	6,45
0,83	0,66	1,49	3,30	0,66	3,97	5,78	0,66	6,45

QF	Tarifs journaliers Peyrinois 01/09/2025	Tarifs journaliers Extérieurs applicable au 01/09/2025	Tarifs matinée Peyrinois sans repas 09/2023	Tarifs matinée sans repas Extérieurs applicable au 01/09/2023	Tarif après-midi Peyrinois avec goûter au 01/09/2025	Tarifs après-midi avec goûter Extérieurs applicable au 01/09/2025
<399	13,26	20,50	4,59	8,50	5,61	10,50
400 < < 609	14,79		5,36		6,53	
610 < < 899	16,32		6,12		7,45	
900 < < 1149	17,85		6,89		8,36	
1150 < < 1449	19,38	24,50	7,65	10,50	9,28	12,50
1450 < < 2149	20,91		8,42		10,20	
>2150	22,44		9,18		11,12	
Pas de QF	22,44	24,50	9,18	10,50	11,12	12,50

Tarifs pour la bibliothèque de Peyrins uniquement :

Adultes plus de 25 ans	10 €
Pour les couples, le deuxième abonnement	1 €
Moins de 18 ans	Gratuit
18 à 25 ans	1€

Tarifs pour la carte unique donnant accès à toutes les bibliothèques de la Communauté d'Agglomération, y compris Peyrins.

	HABITANTS AGGLO	HABITANTS HORS AGGLO
Moins de 18 ans	Gratuit	
18-24 ans non étudiants	1€	7€
Étudiants et apprentis	Gratuit	7€
+ de 25 ans	21€	31€
Carte couple (si 1 ^{er} abonnement payant)	1€	
Adhérent d'une bibliothèque conventionnée de l'agglo	Gratuit	Sans objet
Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé	Gratuit	7€
Bénéficiaire de minima sociaux	Gratuit	7€
Assistants maternelles	Gratuit	10€
Collectivités jeunesse et/ou handicap (écoles, MPT, IME...) Une carte par responsable	Gratuit	10€
Associations et collectivités (adultes) Une carte par responsable	30€	35€
Renouvellement carte perdue	2€	
Frais de recouvrement grands retards au-delà de 4 mois à partir de la date initiale de retour	Égal à la valeur des documents neufs, majoré de 20 € de frais de dossiers par facture	

Délibération n°8**Objet : Redevance pour occupation du Domaine Public.****Rapporteur : Monsieur Grillot.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) autorise le maire à établir et adresser l'avis de somme à payer pour occupation du domaine public à GRDF. Montant : 5 604.00 euros.

Délibération n°9**Objet : Quartier Ouest – Condillac : Attribution du marché de travaux.****Rapporteur : Monsieur Moulin.**

Sur avis de la Commission 'Voiries' réunie en date du 7/03/2025, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) attribue le marché de travaux à la Société CHEVAL TP, pour un montant HT de 73 296.95 euros HT soit 87 956.34 euros TTC. Il autorise le maire à signer tout document en lien avec cette attribution.

Délibération n°10**Objet : Création d'un nouveau columbarium : lancement d'une consultation de Pompes Funèbres.****Rapporteur : Monsieur Moulin.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation de Pompes Funèbres pour la fourniture et la pose d'un columbarium. Il autorise le maire à lancer la consultation et à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°11**Objet : Jardin public : lancement d'une consultation pour l'achat de jeux.****Rapporteur : Monsieur Grillot**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le lancement d'équipementiers d'aires de jeux pour le jardin public et l'école maternelle.

Le maire est autorisé à lancer une consultation et à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°12**Objet : Suppressions de postes en vues de créations.****Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) procède aux suppressions et créations de postes et autorise le maire est autorisé à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°13**Objet : Création d'un poste au grade d'adjoint technique territorial.**

Monsieur Barneron expose le besoin de renforcer chaque année le service technique pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre.

Sur avis favorable de la commission du personnel réunie en date du 19/03/2025, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques – Grade : Adjoint technique - Quotité hebdomadaire : 35h00. Durée 6 mois à compter du 1^{er} mai au 31 octobre. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°14**Objet : Contrat de groupe prévoyance****Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide : (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) d'adhérer à la Convention de participation, couvrant le risque Prévoyance telle que mise en œuvre par le CDG26, à compter du 01/01/2025.

Le Maire est autorisé à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatives à ce dossier.

Délibération n°15**Objet : Rapport SIEH 2023.****Rapporteur : Monsieur BARNERON.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport 2023 (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0)

et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Questions diverses

Décision du maire : Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Barneron** présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **Marché de travaux du quartier Condillac – recrutement d’un coordonnateur SPS.**
- **Achats de filets pour les terrains de sports**
- **Achats de mobiliers – Bureau du DGS.**
- **Eglise de Saint-Ange : remplacement d’un vitrage et nettoyage des vitraux.**
- **Mise en peinture du ‘Logis du cantonnier’.**
- **Travaux de maçonnerie - Installation d’un élévateur à la cantine.**

Visite de la cantine d’Alixan le 15/04/2025 après-midi.

Prochaines réunions du conseil municipal en 2025 : 16/04 – 14/05 – 11/06.
Dates du second semestre à définir.

Samedis fermés en 2025 :

Samedi 19 avril 2025 - Samedi 10 mai 2025 - Samedi 07 juin 2025 - Samedi 12 juillet 2025 - Samedi 19 juillet 2025
- Samedi 26 juillet 2025 - Samedi 02 août 2025 - Samedi 09 août 2025 - Samedi 16 août 2025 - Samedi 27 décembre 2025.

Participation citoyenne :

Madame Grillot : le comité de suivi a validé la pose de rideaux au gymnase, ce qui permettra de l’assombrir et l’achat d’une 2^{ème} cage de foot.

Informatique :

Monsieur Longinotti : achat d’un vidéoprojecteur pour la salle du conseil.

Le Maire,

Philippe BARNERON.



